

L'an deux mille dix-neuf le 24 juin à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 28 mai 2019

**PRESENTS** : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, ~~S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC~~, A.GREIL, J-L VACHER, F.DARAN, MH. BOUSQUET, MC. ROUBINEAU

**ABSENTS**: S. MIO, C. FERIGNAC  
R. PREVOT donne pouvoir à C. NOMPEIX

**SECRÉTAIRE** : MC. ROUBINEAU



## **ORDRE DU JOUR :**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2019**

I - DELIBERATION : Approbation par le Conseil municipal du classement du parking de Pey du Prat dans la voirie communale

II - DELIBERATION : Avenant de modification du marché de voirie 2019

III - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux routiers carrefour Le Moine et élargissement D 18 : bilan de la réunion du 19 juin avec le représentant de la DIR
- Projet école de musique et travaux des locaux vacants situés au service technique
- Associations : remise de récompenses aux enfants de Grézillac
- Projet de dénomination Place de l'église « André Lurton »: modalités d'organisation
- Bulletin municipal édition janvier 2020 : appel à articles/photos
- Points sur les marchés en cours :
  - Eglise
  - Travaux de voirie lots 1 et 2
- Ecole : renouvellement personnel enseignant
- .....



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

**I - DELIBERATION** : Approbation par le Conseil municipal du classement du parking de Pey du Prat dans la voirie communale - **19-06-24-01**

Dans le cadre de la convention d'assistance technique signée avec la commune de GREZILLAC, Michel VIENNE de l'entreprise AVI-CONSEIL, procède actuellement à la mise à jour du tableau de classement des voiries communales.

D'ores et déjà, il est proposé de classer le parking du Pey du Prat en voie communale à caractère de place publique sous l'appellation Place de Pey du Prat, d'une surface de 400 m<sup>2</sup>, bordée à l'Ouest par la VC n°216, et au Sud par la VC n°206.

Pour officialiser cette mise à jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le classement de la voie précitée, l'actualisation du tableau de classement, ainsi que de la cartographie correspondante.

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver le classement proposé de la Place du Pey du Prat,
- de demander la poursuite de la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales,

- d'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

## II - DELIBERATION : Avenant de modification du marché de voirie 2019 - 19-06-24-02

Monsieur le Maire rappelle les coûts des investissements retenus pour les projets de réhabilitation des voies communales 2019 ayant fait l'objet d'une demande de F.D.A.V.C.

TRAVAUX	€ HT	€ TTC
Parking Pey du Prat	12 549,00	15 058,80
Cheminement piétonnier bordure RD 936	12 360,00	14 832,00
VC n° 201 de Jos lieu-dit La Roque	12 325,00	14 790,00
<b>TOTAL</b>	<b>37 234,00</b>	<b>44 680,80</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'augmenter la longueur de l'enrobé sur la VC n° 201 de Jos lieu-dit La Roque, et par conséquent de modifier le montant du coût des travaux comme suit :

- Montant initial : 12 325,00 € HT
- Nouveau montant : 15 525,00 € HT

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- de modifier comme ci-dessus indiqué le montant du coût des travaux sur la VC n° 201 de Jos lieu-dit La Roque,
- d'inscrire au budget investissement 2019 ce nouveau montant.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante, les membres du Conseil Municipal ne s'y opposant pas :

## III - DELIBERATION : Travaux de reprise des désordres de la voute de la nef de l'église Notre Dame de Grézillac : subvention Etat- Ministère de la Culture - 19-06-24-03

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux de reprise des désordres de la voute de la nef de l'église Notre Dame de Grézillac s'élevant à : 116 993,52 € H.T, soit 140 392,22 € TTC ; Par correspondance en date du 03/12/2018, il a sollicité l'aide de l'Etat-Ministère de la culture. Les services de l'Etat - la DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques - demandent à la commune de Grézillac de statuer sur la proposition de financement qu'ils ont faite afin de poursuivre l'instruction du dossier.

Vu la loi n° 82.213 du mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses décrets d'application ;

Vu la délibération de la commune n° 18.10.02.02 approuvant le projet de travaux de reprise des désordres de la voute de la nef de l'église Notre Dame de Grézillac ;

Considérant la demande de subvention de la commune ;

Considérant la proposition d'aide financière de l'Etat – Ministère de la culture, en date du 20/03/2019

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire délibère et

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De **SOLLICITER** l'aide de l'Etat-Ministère de la culture ;
- D'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat-Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :
  - Montant de la dépense subventionnable : 115 000,00 € HT ;
  - Participation de l'Etat-Ministère de la culture, 35 % du montant subventionnable : 40 250,00 €
  - Participation de la commune de Grézillac : 97 750,00 € (compris TVA) réalisée par l'autofinancement et autres subventions
- De **S'ENGAGER** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC et à inscrire la totalité de l'opération au budget de la commune de Grézillac et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- De **PRECISER** que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné
- De **PRECISER** que la commune de Grézillac récupère la TVA et qu'elle s'engage à la préfinancer ;
- De **PRECISER** que le SIRET de la commune de Grézillac est : 21330194800013 ;
- D'**AUTORISER** le Maire, à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune de Grézillac à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

**Rappel des accords de subventions obtenus à ce jour :**

- Conseil Départemental : 25,50 % de la dépense subventionnable de 107 068,00 € HT : 27 302,00 €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles : 35 % de la dépense subventionnable de 115 000 € HT : 40 250,00 €
- Région : (en attente notification accord de subvention) : subvention attendue : 25% de 115 000 € HT : 28 750,00 €

## IV - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- **Réunion d'information du 19 juin avec les représentants de la DIR concernant le projet d'aménagement du carrefour du « Moine » (intersection de la D11 et la D 936)**

Monsieur le Maire explique que les représentants du service Direction des Infrastructures Routières du Conseil Départemental ont présenté 3 projets pour l'aménagement de ce carrefour :

- Conservation du carrefour actuel avec aménagement « tourne à gauche » sur la D 936 et sortie de la route du « Malartic » plus vers Branne perpendiculaire à la D 936, aménagement d'arrêts de bus dans le village
- Déplacement du carrefour vers Branne, sortie de la D11 face à la route de Malartic du précédent projet en empruntant sur le terrain de Mouchac ; mêmes aménagements sur la D 936 que précédemment
- Un projet d'aménagement d'un giratoire a été établi, les représentants de la DIR ne l'avaient pas apporté et pensent qu'il ne s'impose pas

Après débat, il apparaît que le Conseil Municipal préférerait le projet d'aménagement d'un giratoire. Un courrier sera envoyé au Conseil Départemental pour faire part de cette préférence du Conseil Municipal.

Dans l'immédiat et pour plus de sécurité dans ce village, Monsieur le Maire indique qu'une demande au Conseil Départemental sera faite pour ramener sur la D 936 le passage à 70 kms/heure, ainsi qu'une proposition de traçage d'une ligne blanche anti-dépassement sur toute la longueur de la chaussée traversant le village du Moine.

Monsieur Le Maire explique ensuite que le Conseil Départemental prévoit d'aménager sur la côte de Jos un giratoire. Le projet très complexe à cause de la forte déclivité, est toujours à l'étude.

- **Projet école de musique et travaux des locaux vacants situés au service technique**

Laurent Fraineau, Adjoint au Maire, explique que la professeure de musique qui souhaitait créer une école de musique dans les locaux situés à côté du service technique abandonne le projet pour des raisons personnelles. Il est convenu que des travaux (accès aux toilettes, séparation avec le service technique...) seraient réalisés avant toute prise de possession des locaux. La commission bâtiments sera réunie courant septembre.

- **Associations : remise de récompenses aux enfants de Grézillac**

Laurent Fraineau, Adjoint au Maire, explique qu'il a eu très peu de réponses des associations contactées pour la remise des récompenses aux enfants de Grézillac s'étant distingués dans une association culturelle ou sportive. Il est décidé que la remise des récompenses serait réalisée à l'occasion des vœux du Maire, courant janvier 2020.

De même, une réunion en janvier 2020 sera prévue avec les représentants des associations pour proposer d'organiser un forum des associations. La présence à cette réunion sera obligatoire, sous réserve du versement de la subvention annuelle accordée par la mairie.

- **Projet de dénomination Place de l'église « André Lurton » : modalités d'organisation**

Conformément à ce qui avait été évoqué lors du conseil municipal du 4 juin, la place de l'église va être baptisée « Place André Lurton ». Monsieur le Maire arrête avec les membres du Conseil municipal les modalités de cette cérémonie :

- date retenue : 11 novembre 2019
- faire réaliser deux plaques
- prévoir l'installation de deux barnums sur la place de l'église
- établir la liste des personnes à inviter
- poser les plaques à l'angle du mur n° 16 bis et à l'angle du mur n°9
- faire paraître la semaine précédente un article d'information dans la presse (Le résistant et Sud-ouest)
- organiser l'apéritif habituel du 11 novembre sous barnum sur cette place

Il est également décidé d'acheter deux tentes pour les diverses manifestations de la commune, sachant que ces tentes pourront être louées aux administrés, avec établissement d'une convention de location. Il conviendra de se rapprocher de la mairie de Branne pour connaître le nom de leur fournisseur de tentes qui sont souvent prêtées gracieusement à la mairie de Grézillac pour diverses manifestations.

- **Bulletin municipal édition janvier 2020 : appel à articles/photos**

Les articles et / ou photos sont attendus au plus tard mi-octobre 2019.

- **Points sur les marchés en cours**

- Eglise : une date de réunion de la commission marchés publics sera arrêtée dès que l'architecte en charge du projet aura terminé l'analyse des offres reçues

- Travaux de voirie 2019 lots 1 et 2 : la date de réunion de la commission des marchés publics est fixée au lundi 1<sup>er</sup> juillet à 10 h30

- ***Ecole : renouvellement personnel enseignant***

François Coutureau, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que le Directeur et une enseignante quittent l'école de Grézillac. A ce jour, leurs remplaçants ne se sont encore présentés. Il annonce les dates de réunions suivantes :

- 27 juin à 18h30 : conseil d'école à l'école de Daignac

- 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures : réunion de préparation de la rentrée scolaire à la mairie de Grézillac

- ***Avis sur Permis de construire M.DARBAS***

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal sur l'accord du permis de construire de Monsieur Darbas pour lequel un avis consultatif défavorable a été rendu par l'Architecte des Bâtiments de France. Les membres du conseil iront sur place afin de se prononcer dès que possible.

- ***Pétition***

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de pétition reçu en mairie le 19 juin demandant l'installation de ralentisseurs sur le chemin rural descendant du bourg au Moulin de la Bourgade, arguant du non-respect de la limitation de vitesse qui est à 50 kms/heure.

Après débat, les membres du Conseil redoutent que l'installation de ralentisseurs ne crée un précédent et que les demandes de ralentisseurs se multiplient. Il est décidé, avant toute installation de ralentisseur, de prendre conseil auprès de Monsieur Vienne, pour étudier l'extension de la limitation à 30 kms/heure sur cette portion de route et les moyens de la faire respecter.

- ***Transports scolaires***

Céline Audy, Adjointe au Maire, signale que la CALI propose la gratuité des transports scolaires pour la rentrée 2019-2020. La commune de Grézillac ne faisant pas partie de la CALI, Céline Audy demande au nom du principe d'équité que la CDC de Castillon Pujols fasse un geste en ce sens. Monsieur le Maire indique qu'il va transmettre la demande.

- ***Demande d'utilisation gratuite du foyer***

Marie-Claude Roubineau, Conseillère municipale, indique que la présidente d'une association de théâtre de Saint Germain du Puch souhaite utiliser le foyer gratuitement une soirée en fin d'année pour présenter un spectacle à but caritatif. Les membres du Conseil municipal ne sont pas favorables à cette demande de gratuité qui peut engendrer d'autres demandes, et rappellent que l'utilisation de foyer génère un coût pour la collectivité (chauffage, électricité, entretien ...). L'association de théâtre pourra utiliser le foyer moyennant le versement du tarif institué pour les associations extérieures en fonction de sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **22h15**.

-----

**SIGNATURES** : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, A.GREIL, J-L VACHER, F .DARAN, M H. BOUSQUET, MC. ROUBINEAU